

Son Excellence Monsieur Malachie Manaouda  
Ministre de la Santé Publique  
Ministère de la Santé Publique (MSP) de la  
République du Cameroun  
Programme national de lutte contre le paludisme  
Rue Croix Rouge, PO Box 14386  
Yaoundé  
République du Cameroun

Genève, le 11 juin 2024

Notre réf. : GMD/AME/WCA/NZ/ACC/SC/2024/106

**Objet : Lettre de notification et requête de justification supplémentaire des dépenses non-conformes identifiées par le Fonds mondial à travers une évaluation ponctuelle pour la période de mise en œuvre débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2023 pour la subvention CMR-M-MOH**

Monsieur le Ministre,

La présente lettre fait état des conclusions d'une série d'évaluations ponctuelles conduites par l'Agent local du fonds au Cameroun au nom du Fonds mondial, depuis mai 2023. Les évaluations se sont penchées sur la gestion et les pratiques de stockage des produits de santé à la Centrale Nationale d'Approvisionnement en Médicaments et Consommables Médicaux Essentiels (CENAME) et dans cinq des dix Fonds régionaux pour la promotion de la Santé (FRPS) au Cameroun. Concrètement, les évaluations visaient à évaluer les pratiques de stockage, les performances en matière de gestion des produits de santé, la traçabilité sur certains produits traceurs achetés par le Fonds mondial pour les programmes nationaux de lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA, ainsi que la qualité des structures les ayant reçus en 2022.

Le rapport de l'évaluation de la phase une a souligné un montant des dépenses potentiellement non-conformes de USD 1 395 648,69, notamment USD 1 095 055,86 en produits de la santé contribuant à la lutte contre le paludisme, et USD 300 592,83 en coûts de gestion d'approvisionnement et du stockage liés à ces produits.

Le tableau en annexe 2 contient les détails des montants non-conformes identifiés par l'évaluation ponctuelle citée en objet. Nous vous prions de bien vouloir noter que des montants additionnels pourraient être classifiés comme potentiellement non-conformes à la suite d'autres évaluations ponctuelles en cours.

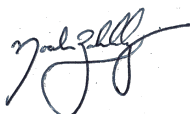
Selon les directives du Fonds mondial, le MSP, Bénéficiaire Principal (PR) de la subvention citée en objet mise en œuvre par le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), dispose à

présent de soixante (60) jours (jusqu'au 11 août 2024), soit pour justifier les dépenses non-conformes, soit pour rembourser les montants au Fonds mondial dans leur totalité. Passé ce délai, ces dépenses seront classées non-conformes et feront l'objet d'une lettre de recouvrement sollicitant le remboursement de leur totalité.

Dans l'hypothèse où le PR devait procéder au remboursement suite à la réception de la présente lettre, nous rappelons que les fonds servant au remboursement ne peuvent provenir des financements décaissés par le Fonds mondial dans le cadre d'un accord de subvention passé, présent ou future entre le Fonds mondial et l'Etat de la République du Cameroun / PR.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et nous restons disponibles pour tout complément d'information qui s'avérerait nécessaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre plus haute considération,



Noah Zahrobsky  
Gestionnaire de portefeuille principal  
Gestion des subventions

Annexes : Annexe 1 : Coordonnées bancaires du Fonds mondial  
Annexe 2 : Détail des dépenses potentiellement non conformes  
Annexe 3 : Rapport de l'évaluation sur la gestion et les pratiques de stockage des produits de santé à la CENAME et dans les FRPS au Cameroun

Copie à : Dr Djanabou Bakary, Président du CCM  
Dr Marcellin Joël Ateba, Secrétaire Permanent, PNL, MSP  
Dr Roger A. Ajeh, Coordinateur principal, Unité de Coordination des subventions du Fonds Mondial et des partenaires (UCS), MSP  
Mme Corine Atangana, Agent local du Fonds, PriceWaterhouseCoopers (PWC)

## **Annexe 1 : Coordonnées bancaires du Fonds mondial**

Pour les remboursements en EUR, veuillez verser le montant en euros sur le compte bancaire ci-après :

Nom du bénéficiaire : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme  
Numéro de compte : 240-168202.70 R  
Monnaie : EUR  
Nom de la banque : UBS SA  
Code/giro bancaire : 00240  
IBAN : CH890024024016820270R  
Code BIC / SWIFT : UBSWCHZH80A

Adresse de la filiale : UBS SA  
Case postale,  
1211 Genève 2  
Suisse

Les instructions jointes au paiement doivent indiquer clairement i) que le paiement est effectué en faveur du Fonds mondial ; ii) le numéro de la/des subvention(s) ; et iii) le motif du paiement.

**Annexe 2 : CMR-M-MOH\_Lettre de notification\_ACTs: Détail des dépenses potentiellement non conformes**

	Pack size	unit cost	NGO CRC			NGO Christson			Mrs Mekong Mbarga G			TOTAL	
			Qty	cost EXW	Comments	Qty	cost EXW	Comments	Qty	Cost EXW	Comments	Qty total	Cost EXW
Artesunate 60 mg Inj	1 vial	\$ 1.35	270,000	\$ 364,500.00		170,600	\$ 230,310.00		3,628	\$ 4,897.80		444,228	\$ 599,707.80
Artesunate + Amodiaquine 100/270 mg	B/25	\$ 11.29	24	\$ 270.96			\$ -					24	\$ 270.96
Artesunate + Amodiaquine 50/135 mg	B/ 25	\$ 6.77	800	\$ 5,416.00			\$ -					800	\$ 5,416.00
Artesunate + Amodiaquine 25/67.5 mg	B/25	\$ 4.86	470	\$ 2,284.20			\$ -					470	\$ 2,284.20
Malaria Ag Pf/Pan	B/25	\$ 16.25	12,400	\$ 201,500.00		4,840	\$ 78,650.00					17,240	\$ 280,150.00
Sulfadoxine + Pyrimethamine 500/25 mg	B/30	\$ 2.97	31,500	\$ 93,555.00		1,220	\$ 3,623.40					32,720	\$ 97,178.40
Artemether + Lumefantrine 20/120 (6x1)	B/30	\$ 7.73	1,400	\$ 10,822.00			\$ -					1,400	\$ 10,822.00
Artemether + Lumefantrine 20/120 (6x2)	B/30	\$ 13.35	1,346	\$ 17,969.10		600	\$ 8,010.00					1,946	\$ 25,979.10
Artemether + Lumefantrine 20/120 (6x3)	B/30	\$ 15.60	54	\$ 842.40		300	\$ 4,680.00					354	\$ 5,522.40
Artemether + Lumefantrine 20/120 (6x4)	B/30	\$ 18.00	700	\$ 12,600.00		300	\$ 5,400.00					1,000	\$ 18,000.00
Single use medical latex examination	Bte 100	\$ 5.00	2,425	\$ 12,125.00		2,000	\$ 10,000.00					4,425	\$ 22,125.00
Seringue	B50	\$ 5.52	3,000	\$ 16,560.00		2,000	\$ 11,040.00					5,000	\$ 27,600.00

<b>Total EXW</b>			<b>\$ 738,444.66</b>		<b>\$ 351,713.40</b>		<b>\$ 1,095,055.86</b>
PSM cost	27.45%		\$ 202,703.06		\$ 96,545.33		\$ 300,592.83
<b>TOTAL</b>			<b>\$ 941,147.72</b>		<b>\$ 448,258.73</b>		<b>\$ 1,395,648.69</b>